Conformité en assurance

La lutte anti-blanchiment en assurance

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | ASSUR-8992190 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 175 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Maîtriser le cadre juridique de la lutte anti-blanchiment
Intégrer les obligations des organismes d'assurances et des intermédiaires
Identifier les risques spécifiques liés aux sanctions financières internationales, au gel des avoirs et aux PPE
Mesurer les risques et les sanctions en cas de non-respect de la législation

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir une bonne connaissance des opérations d'assurance

Public concerné

Responsables et chargés de conformité LCB-FT
Juristes assurance, responsables fraude, responsables risques et audit interne
Chargés d'indemnisation, gestionnaires sinistres
Intermédiaires en assurance (courtiers et agents généraux)

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Mesurer l'évolution réglementaire de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Examiner les textes applicables et les récentes mises à jour législatives et réglementaires

- Les lignes directrices conjointes ACPR – Tracfin
- Les nouveautés législatives et réglementaires introduites par le " Paquet réglementaire AML "
- Les points clés des directives européennes
- Les précisions apportées par les décrets et arrêtés d'application

Décrypter l'organisation de la lutte anti-blanchiment dans le monde, en France

- GAFI, Banque Mondiale et Tracfin
- Le rôle de l'ACPR et de Tracfin

Cerner la logique de la supervision européenne

- Le Paquet européen AML
- Les missions et les pouvoirs de l'AMLA

Distinguer les professionnels concernés par les obligations de lutte anti-blanchiment

Identifier les méthodes de blanchiment d'argent sale et de financement du terrorisme

- Les circuits et techniques utilisés

Identifier les typologies de risques propres au secteur de l'assurance

- Les risques liés aux produits d'assurance vie et non-vie
- Les risques liés aux modalités de paiement et de remboursement
- Les risques liés aux circuits de distribution : courtiers, agents généraux, apporteurs, délégataires, distribution en ligne
- Les risques liés à l'entrée en relation à distance et à la souscription dématérialisée

Exercice d'application : élaboration des principes d'une cartographie des risques

Identifier les obligations des assureurs, des mutuelles et des IP

Recenser les obligations à la charge des professionnels

- Distinguer les obligations des organismes d'assurances, des mutuelles et des intermédiaires

Focus sur l'obligation de connaissance du client

- Analyse des situations à risque et de l'étendue des obligations de l'assureur
- Focus sur les obligations de vigilance renforcée applicables aux PPE et aux situations à haut risque
- Le filtrage des sanctions et du gel des avoirs : organisation et bonnes pratiques

Examiner les procédures à mettre en place

- La surveillance des opérations : détecter les opérations douteuses

- Les obligations en matière de formation
- Sécuriser son dispositif
- La mise en œuvre d'un dispositif de filtrage des sanctions et PPE
- L'organisation des escalades et des alertes internes

Test de connaissances : quiz de synthèse sur la procédure de déclaration de soupçon et le dispositif de filtrage

Comprendre le processus de déclaration de soupçon

Déterminer le rôle du correspondant Tracfin

Distinguer les cas devant faire l'objet d'une déclaration

Définir la procédure de déclaration

- Les opérations soumises à déclaration
- La procédure à suivre et les personnes à contacter
- Le dossier à constituer
- Les cas nécessitant un examen renforcé
- Les opérations impliquant des PPE, pays sensibles ou personnes sous sanctions

Étude de cas : examen de cas opérationnels

Analyser les risques et les sanctions en cas de non-respect des obligations

Définir les sanctions administratives et professionnelles

- Étendue du pouvoir de sanction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- Typologies des sanctions prononcées par l'autorité de contrôle
- Processus décisionnel
- Recours

Aborder les sanctions civiles et pénales

Étude de cas : analyse des sanctions prononcées

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.